

FORUM DES INNOVATIONS FINANCIERES POUR LE DEVELOPPEMENT 2010



REGLEMENT DU CONCOURS

L'Agence Française de Développement (AFD), la Bill & Melinda Gates Foundation et la Banque Mondiale organisent conjointement un Salon (« *Marketplace* ») international de l'innovation financière pour le développement (MIF 2010), qui se tiendra les 4 et 5 mars 2010 à Paris. Le MIF 2010 sera consacré aux mécanismes financiers innovants permettant de mobiliser, d'acheminer et d'utiliser de manière adaptée et « agile », les financements dédiés au développement.

En amont de cet événement, les organisateurs lancent un concours sous forme d'appel à projets. Ce concours vise à alimenter le débat sur les nouvelles solutions de financement qui permettent de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie de manière durable, en traitant les défaillances des marchés ou de la sphère publique. Des subventions seront attribuées à un maximum de cinq candidats à l'issue d'un processus de sélection en deux étapes confié à un jury. Une vingtaine de finalistes seront sélectionnés dans la première étape. Le formulaire de candidature pour cette première étape, incluant des instructions détaillées, est disponible sur le site Internet www.fininnov.org. Les 20 finalistes auront à présenter par la suite des propositions plus détaillées. Les gagnants recevront des subventions pilotes pour mettre en œuvre leur proposition, l'objectif plus général étant d'aboutir à des projets réussis ayant des perspectives d'extension à plus grande échelle.

D'autres distinctions ou prix pourront être annoncés dans les mois précédant le MIF ou au cours de l'événement.

LES OBJECTIFS DU MIF

Les principaux objectifs sont les suivants:

- a) Faire avancer l'action et la réflexion sur les solutions innovantes de financement du développement.
- b) Faciliter le partage des connaissances et les retours d'expériences, notamment le transfert de savoir-faire Sud/Sud, sur les conditions de succès de ces mécanismes en termes d'impact et d'efficacité.
- c) Appuyer l'émergence et la montée en puissance de projets qui se positionnent à la frontière de l'innovation financière pour résoudre les problèmes de développement

Pour contribuer à ces objectifs, les organisateurs du MIF lancent un appel à des propositions de projet qui mobilisent des solutions financières innovantes pour résoudre des problèmes concrets de développement.

PRESENTATION : QU'EST-CE QUE L'INNOVATION FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT ?

Le contexte international actuel appelle la communauté du développement à intensifier ses efforts d'accroissement des flux financiers contribuant au développement, et à améliorer l'impact de ces derniers sur le terrain. L'« innovation financière pour le développement », ce sont des mécanismes permettant (i) soit d'accroître la variété et le nombre des ressources disponibles pour le financement du développement (au-delà des sources traditionnelles comme les allocations budgétaires des

organisations officielles d'aide, les émissions obligataires conventionnelles des banques de développement ou les modes courants d'appel à la générosité du public) (ii) soit d'améliorer l'adaptation des instruments financiers aux besoins du développement au niveau des individus et ménages, des entreprises ou des institutions publiques.

Dans la dernière décennie, le monde du « financement du développement » est devenu de plus en plus complexe. Il a été marqué par une diversification des « manières » de financer le développement, certaines ciblées sur des priorités globales comme le changement climatique, la santé et les migrations, d'autres ciblées sur des questions régionales, nationales ou locales, telles que des mécanismes d'assurance catastrophes, de financement des infrastructures ou de sécurité alimentaire. Ces solutions associent généralement ingénierie financière et innovation institutionnelle. Elles peuvent être favorisées par les avancées technologiques.

L'innovation institutionnelle a joué un rôle croissant dans la finance du développement internationale, avec l'apparition de nouveaux acteurs et canaux de financement dans plusieurs domaines, notamment dans le financement de la santé. La montée en puissance de grandes fondations philanthropiques et d'un vigoureux secteur d'entrepreneuriat social ont accru les financements consacrés aux questions sociales et environnementales. Ce nouveau paysage institutionnel a stimulé l'ingénierie financière innovante et la créativité en matière de modes de cofinancement, complétant les modes classiques d'intervention. Parallèlement, de nouveaux modes de financement sont apparus sur le terrain, comme la microfinance et la microassurance. L'ingénierie financière a aidé à canaliser et à verser plus facilement et plus efficacement des fonds dédiés au développement, via des institutions publiques, des organisations de la société civile et des entités du secteur privé.

QUELS TYPES SPECIFIQUES D'INNOVATIONS FINANCIERES LE CONCOURS CIBLE-IL?

Nous appelons à des propositions conçues pour améliorer la **gestion des risques** et/ou améliorer les **incitations financières** pour le développement par des propositions de projets créatifs et innovants.

D'une certaine manière, la gestion des risques et la mise en place de mesures incitatives sont les deux faces d'une même pièce: les mécanismes qui réduisent l'exposition des projets aux différents risques peuvent en soi inciter à la mobilisation de financements du développement plus importants et plus efficaces. La réduction des risques ou la mise en place de mesures incitatives par des mécanismes financiers peuvent à leur tour faciliter la mobilisation de ressources et/ou rendre les financements plus rapidement disponibles, plus prévisibles ou plus adaptés à des besoins de développement spécifiques. Par exemple, les partenariats public-privé peuvent contribuer à une meilleure répartition des risques entre les secteurs public et privé et ainsi à accroître les effets de levier de financements privés et améliorer la mise en place d'infrastructures ou d'autres services de base.

Des outils financiers tels que les aides axées sur les résultats, peuvent également être conçus de sorte à offrir des mesures d'incitation à des résultats spécifiques de développement, par delà les incitations découlant des instruments de gestion des risques. Par exemple, des instruments de prêts flexibles peuvent prévoir une bonification des taux d'intérêt ou des durées des prêts si des résultats spécifiques en termes de développement sont atteints. Ce type de mécanisme peut avoir un intérêt tant pour le financement du secteur privé que de la sphère publique. Il peut cependant avoir un intérêt particulier pour le secteur public, qui fait souvent l'objet de critiques lui reprochant de ne pas lier suffisamment la dépense aux résultats obtenus. Des mécanismes financiers ingénieux mobilisant des indicateurs mesurables de résultats peuvent contribuer à une utilisation plus efficace des ressources du secteur public et à une mise en œuvre plus efficiente des politiques publiques.

Les propositions ciblant la gestion des risques et le développement des incitations devront être spécifiquement orientées vers les trois types de défis du développement suivants :

1. Solutions pour atténuer la volatilité et améliorer l'efficacité des finances du secteur public ¹

La gestion des risques affectant les efforts de développement :

Les pays en développement font face à de réels risques d'imprévisibilité des flux de capitaux, qui peuvent affecter la planification budgétaire à long terme et les investissements. Des chocs de prix sur les matières premières ou des catastrophes naturelles peuvent soudainement épuiser la principale source de revenus d'un gouvernement au moment même où les citoyens ont le plus besoin d'aide. L'aide au développement peut fluctuer d'une année sur l'autre ou ne pas être assez flexible pour s'adapter à des besoins changeants. Les gouvernements n'ont souvent que peu de marge de manœuvre pour lutter contre la volatilité des flux financiers au niveau national.

Les instruments financiers peuvent aider à stabiliser les flux de capitaux et à atténuer les risques macro-économiques. Par exemple, les instruments contracycliques, tels que les contrats à terme et des instruments spécifiques de dette, de garantie ou d'assurance peuvent fournir des couvertures.

A titre d'illustration, les pays des Caraïbes ont élaboré un mécanisme régional d'assurance des risques de catastrophes. Le Malawi a mobilisé des instruments dérivés de « finance climat » pour aider à gérer les effets du climat sur la production agricole et la sécurité alimentaire. Ces instruments dérivés offrent aux agriculteurs une assurance contre les risques de sécheresse. Plusieurs pays -pour la plupart des pays à revenus intermédiaires-, ont piloté des programmes innovants visant à gérer les chocs macroéconomiques. Ceux-ci incluent l'utilisation d'obligations indexées sur le PIB, sur le prix de matières premières ou sur l'inflation; des prêts contracycliques dont les conditions (échéance, différés de remboursement ou taux d'intérêt) sont ajustables en cas de chocs sur les exportations ; des obligations en monnaie locale; ou des swaps de devises. Le Mexique et la Colombie, pour ne citer que deux exemples, ont eu recours à des stratégies comme la gestion actif-passif, la couverture du prix des matières premières, les financements en monnaie locale et les financements conditionnels pour tempérer les effets de la crise financière actuelle.

Le MIF 2010 appelle à des propositions de projet qui permettraient aux gouvernements ou aux entités publiques de se couvrir contre des risques spécifiques et contre la volatilité des marchés, par l'utilisation d'instruments financiers innovants, comme par exemple des instruments spécifiques de dette, de garantie, d'assurance ou de contrats à terme.

L'innovation financière au service de l'incitation aux résultats de développement

Les propositions de projets dans ce domaine pourraient porter sur l'utilisation de mécanismes de financement innovants améliorant les incitations des entités publiques à atteindre des résultats de développement, en particulier pour les programmes destinés aux pauvres.

2. Solutions destinées à encourager les investissements des entreprises et pour les entreprises et le secteur privé :

Les investissements du secteur privé jouent un rôle important dans les économies en développement, en fournissant des biens et services essentiels et en stimulant la croissance. Cependant, les entreprises opérant dans les pays en développement doivent souvent faire face à des obstacles majeurs pour financer leurs activités. Ce constat concerne différentes catégories d'acteurs : les petites et moyennes entreprises (PME), les grandes entreprises, le secteur de l'entreprenariat social et les entreprises à but non-lucratif, les organisations communautaires et ONG locales. Les entreprises du nord sont souvent peu incitées à investir dans des produits dont la demande est limitée aux pays en développement - par exemple, les vaccins contre les maladies tropicales, les variétés agricoles adaptées aux tropiques et les technologies adaptées aux infrastructures locales. Elles peuvent être handicapées par des obstacles réels ou par la perception de ceux-ci, tels que le risque opérationnel, le risque politique ou la taille restreinte du marché. Des mécanismes financiers innovants peuvent aider les entreprises à surmonter certains de ces obstacles.

¹ « Secteur public » se réfère ici aux gouvernements centraux, collectivités locales et autres organismes publics des pays en développement, ainsi que les agences d'aide officielles.

Des instruments financiers « sur mesure » peuvent inciter à la production de résultats de développement par le secteur privé, par exemple par le biais de fonds de capital (fonds « equity ») adaptés, de mécanismes d'assurance ou de garantie.

Le récent projet pilote de garantie de marché AMC (Advanced Market Mechanism) pour les maladies à pneumocoques constitue un exemple de mécanisme répondant à ce type de défis à un niveau global. Son objectif est de traiter une défaillance de marché : la réticence de l'industrie pharmaceutique à développer et à produire des vaccins contre des maladies qui touchent principalement les populations des pays pauvres. Le mécanisme AMC a été spécifiquement conçu pour accélérer la création d'un marché viable : les entreprises pharmaceutiques reçoivent un engagement financier à subventionner les achats futurs de vaccins nécessaires aux pays pauvres. Il est financé par des subventions à long terme par des donateurs, dont la mobilisation fait l'objet d'une garantie de la BIRD. Il ne concerne que des vaccins répondant aux besoins des pays en développement et est un mécanisme explicitement approuvé par ces derniers.

Autre exemple : le récent Africa Health Fund (Fonds pour la Santé en Afrique), mis en place grâce à des dons d'institutions philanthropiques ou des agences d'aide. Ce fond offre de nouvelles sources de capitaux à des PME du domaine de la santé visant les populations pauvres d'Afrique Sub-Saharienne. La rémunération des gestionnaires du fonds est indexée sur un double critère : le rendement financier du fonds et des critères de performance des entreprises bénéficiant des financements en matière d'atteinte des populations pauvres.

Les propositions sur ce thème pourraient porter sur des instruments financiers incitant les entreprises à fournir des biens et des services aux populations pauvres et sécurisant les acteurs privés qui investissent dans des environnements politiques risqués, par exemple via l'utilisation de garanties.

3. Solutions financières pour améliorer les conditions de vie des ménages les plus pauvres :

Des revenus imprévisibles et irréguliers, combinés à de faibles filets de sécurité permettant de faire face aux aléas, font partie des difficultés auxquelles sont soumis les ménages pauvres. De nombreux ménages peinent ainsi à disposer de liquidités suffisantes pour pourvoir à leurs besoins les plus importants, qu'il s'agisse de besoins quotidiens tels que la nourriture et le logement, de dépenses pour l'éducation des enfants, de besoins d'investissements dans des activités productives, ou encore pour gérer le quotidien en cas de maladie ou après une catastrophe naturelle. L'Organisation Mondiale de la Santé estime qu'au niveau mondial des problèmes de santé entraînent jusqu'à 5 % des familles dans la pauvreté chaque année. Améliorer la prévisibilité des revenus et la capacité des ménages à gérer leurs ressources financières, atténuer les risques liés aux dépenses imprévues, peuvent aider à réduire la volatilité des flux de trésorerie des ménages. Cette dimension est tout aussi critique pour les ménages, et les entreprises que pour le secteur public.

Ces dernières années, l'essor de la microfinance et l'émergence de la microassurance ont permis de mieux protéger les ménages les plus pauvres des chocs de revenus et d'améliorer leur accès au financement. Des initiatives ont été mises en place pour faciliter les flux et réduire le coût des transferts financiers, y compris des transferts des migrants.

Les propositions de projets dans ce domaine pourraient viser la mise à disposition de produits financiers de qualité, peu onéreux et accessibles, afin d'aider les ménages ou les activités économiques familiales du secteur agricole et informel à faire face à une baisse soudaine des revenus suite à une chute de prix, un décès, un accident, une sécheresse, une inondation, ou tout autre événement imprévu. Il pourrait donc s'agir, en pratique, de mécanismes financiers visant à diminuer les risques encourus par les ménages ou les individus situés à la « base de la pyramide. »

Remarques importantes :

– Les exemples ci-dessus ne doivent pas être considérés comme définissant ou limitant le champ des soumissions possibles pour le concours. Ils ne sont donnés qu'à titre indicatif.

– Les catégories ci-dessus sont volontairement organisées autour de problèmes que les propositions doivent chercher à résoudre. Elles ne définissent en rien les acteurs qui doivent être impliqués dans le

projet. Par exemple, les solutions applicables aux problèmes du secteur public correspondant au thème (1) peuvent très bien concerner des acteurs du secteur privé (tels que des banques ou des compagnies d'assurance développant de nouveaux produits), de même que les efforts pour encourager les investissements privés classés sous le thème (2) peuvent être mis en œuvre par des entités de secteur public (les gouvernements peuvent par exemple apporter des garanties d'investissement.)

CRITÈRES DES PROPOSITIONS

Le concours organisé dans le cadre du MIF est ouvert à tout type d'organisations, sous réserve du respect des critères ci-dessous. Les propositions ne respectant pas l'ensemble des critères d'éligibilité ne seront pas prises en compte.

Les propositions

Les propositions doivent consister en des concepts appliqués à des projets pratiques et réalisables, utilisant des solutions de financement autres que celles qui figurent déjà dans la « trousse à outils » disponible dans les pays en développement. Les propositions incluant l'extension ou la généralisation de projets déjà en exécution ne seront pas prises en compte, sauf si l'extension ou le processus de généralisation proposé implique lui-même de réels paramètres d'innovation. Le but premier des propositions doit être une initiative ou un projet concret plutôt qu'une recherche, des publications ou des conférences. Le champ ne se limite pas aux financements proposés par les institutions classiques de financement du développement; les projets proposés peuvent concerner les systèmes financiers des pays en développement, au sens large, et leurs connexions avec le système financier international. De plus, les propositions doivent clairement esquisser le cadre de mise en œuvre du projet en précisant notamment la/les agence(s) en charge de la mise en œuvre, les partenariats, le budget, le calendrier de préparation et de mise en œuvre, et les indicateurs utilisés pour l'évaluation des résultats.

Organisations éligibles

Les soumissions de toutes catégories d' « innovateurs » dans le financement du développement seront bienvenues : institutions financières, entreprises du secteur privé, structures d'entrepreneuriat social, organisations non-gouvernementales et de la société civile, agences publiques, universités et autres organisations du milieu académique, fondations, organisations de développement. Dans le cadre de ce concours, nous ne pouvons allouer des prix ou subventions à des personnes physiques; toutes les propositions doivent par conséquent être soumises par le biais d'organisations éligibles.

Un projet peut nécessiter ou bénéficier de la coopération d'un intermédiaire financier ou d'un autre partenaire disposant des capacités légales et techniques requises pour le mettre en œuvre. Dans ce cas, la proposition doit clairement spécifier l'organisation qui assumerait ce rôle et la manière dont les responsabilités seraient réparties pour la mise en œuvre du projet.

Les prix

Dans le cadre de ce concours, le MIF attribuera jusqu'à cinq subventions pouvant aller jusqu'à 100 000 dollars US chacune, en fonction du nombre et de la qualité des propositions et de leurs budgets. Ces subventions seront destinées à être utilisées spécifiquement pour exécuter les projets proposés.

Dans la mesure où les subventions serviront à mettre en œuvre les propositions sélectionnées, les réalisations des projets doivent être mesurables sur la période de mise en œuvre spécifiée dans la proposition. Les projets doivent également être en mesure de dégager des résultats en termes d'impact sur le thème choisi. Les organisateurs du MIF superviseront l'utilisation de la subvention.

Pour les organisateurs du MIF, ce concours permettra de rassembler de nouvelles idées donnant un souffle additionnel au financement du développement. Ils pourraient décider de prolonger leur soutien à des efforts prometteurs, au-delà des subventions alloués dans le cadre du concours.

Langue

Les propositions doivent être soumises en langue anglaise ou française.

Thèmes

Chaque proposition doit être orientée vers l'un des trois thèmes du MIF :

1. Solutions pour lutter contre la volatilité et améliorer l'efficacité des finances du secteur public
2. Solutions pour catalyser les investissements par et pour les entreprises et le secteur privé.
3. Solutions financières pour améliorer les conditions de vie des ménages pauvres

Certaines propositions pourraient concerner plusieurs des thèmes évoqués, mais il est anticipé que la grande majorité des projets sera orientée vers la résolution d'un problème central, pouvant être relié à un seul des thèmes ci-dessus. Pour les rares propositions réellement transversales, plusieurs thèmes pourront être cochés dans le formulaire de candidature.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

Innovation

Le degré d'innovation des projets proposés sera d'importance capitale. C'est ce qui distingue surtout ce concours d'autres concours de ce type.

Les propositions devront:

- Développer de nouveaux mécanismes de financements, allant au-delà des instruments déjà utilisés dans la sphère financière au niveau national comme au niveau international (par exemple : l'émission d'obligations classiques, l'assurance-crédit, et les techniques communes de microfinance) ;

OU

- Appliquer des instruments de financement existants à des problèmes de développement d'une manière nouvelle et créative, dans un cadre et des contextes différents. Ici, nous nous intéresserons particulièrement à l'application créative d'instruments déjà utilisés dans le secteur privé, mais pas encore dans la finance du développement.

OU

- Combiner des instruments de financement existants au sein d'un nouveau « paquet » financier créatif.

L'innovation institutionnelle - la création de nouvelles entités - pourra être une dimension des projets proposés, mais ne devra pas en constituer l'avancée principale. Le cœur de tout projet présenté devra résider dans l'ingénierie financière innovante pour mobiliser, canaliser et utiliser des financements.

Impact sur le développement

La solution de financement proposée doit avoir un impact concret, clair et mesurable en termes de développement. Les propositions visant spécifiquement à améliorer les conditions de vie des pauvres dans les pays en développement feront l'objet d'une considération particulière.

Faisabilité et capacité organisationnelle

Lors de l'évaluation des propositions, le jury évaluera les propositions en ayant à l'esprit les questions logistiques suivantes : le projet est-il réaliste en termes de budget et de calendrier de mise en œuvre ? L'organisation présentant la proposition a-t-elle les capacités techniques et juridiques nécessaires à la mise en œuvre du projet ? Si elle ne les possède pas, mais qu'elle propose de collaborer avec un

intermédiaire financier ou autre partenaire, celui-ci possède-t-il les capacités techniques et juridiques nécessaires à la mise en œuvre du projet ?

Potentiel d'extension et de généralisation

L'impact du projet pourrait-il être accru en l'élargissant ou le répliquant en grandeur réelle? Le projet pourrait-il être poursuivi après épuisement de la subvention qui pourrait lui être allouée dans le cadre du concours ? Quel type d'impact à long terme est-il envisagé ?

CALENDRIER ET ETAPES CLES DU CONCOURS

30 août – 15 novembre 2009 : Appel à projets

Toutes les propositions pour le concours du MIF 2010 doivent être soumises sur le site Internet www.fininnov.org.

16 novembre – 6 décembre 2009 : Examen des propositions

Les propositions seront évaluées conformément aux critères ci-dessus.

7 décembre, 2009 : Annonce des finalistes

Le jury sélectionnera environ vingt propositions pour examen plus approfondi.

8 décembre 2009 – 15 février 2010 : Soumission des propositions des finalistes

Tous les finalistes devront soumettre une proposition plus détaillée avant le *15 février 2010*.

4 et 5 mars 2010 : Salon de l'innovation financière pour le développement à Paris.

Les finalistes seront conviés à participer à cet événement et à y présenter leurs idées devant un jury international indépendant. Les frais de deux représentants de chaque finaliste seront pris en charge. Le jury comprendra des membres du personnel de l'AFD, de la Fondation Gates et de la Banque Mondiale, ainsi que des spécialistes en développement issus d'universités, de la société civile, de fondations, d'administrations publiques, d'autres institutions donatrices et du secteur privé. Le jury sélectionnera un maximum de cinq gagnants.

COMMENT POSTULER

Les propositions doivent être soumises sur le site Internet du MIF, www.fininnov.org. Le formulaire de proposition en ligne, comportant les instructions pour le remplir étape par étape, est disponible sur le site. Si vous n'avez pas accès à notre site, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante : info@fininnov.org. **Les propositions doivent respecter le format spécifié sur le site Internet et doivent parvenir avant le 15 novembre 2009 à 18h (heure de Washington DC) ou 23h, heure de Paris.**

Si elles le souhaitent, les organisations philanthropiques ou officielles soumissionnant au concours peuvent renoncer à la subvention dont ils pourraient bénéficier en tant que gagnants, afin de permettre l'allocation des fonds à des candidats qui en auraient davantage besoin. Si tel est le cas, merci de l'indiquer sur votre dossier de candidature.